

Séance du 29 Novembre 2001

L'an deux mil un le vingt neuf Novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, M. Yvon FOLLOROU, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Yvon FOLLOROU à M. Jacques TILLY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2001

Date de Publication : 4 Décembre 2001

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Régies : Montants des encaisses en euros

Le Maire rappelle au conseil que par délibérations du 5 Décembre 1990 les montants maximum des encaisses des régies suivantes avaient été fixées à 2000 Frs :

- * Bibliothèque Municipale
- * Droits de pesage
- * Camping

Le montant maximum de l'encaisse de la régie des droits de place avait été fixé par délibération du 5 Octobre 1999 à 3500 Frs

Le Maire indique qu'il y a lieu de modifier ces montants à compter du 1er Janvier 2002

Il propose de faire passer les montants maximum d'encaisse des régies

- * Bibliothèque Municipale
- * Droits de pesage
- * Camping

à 305 Euros à compter du 1er Janvier 2002

- et de faire passer le montant maximum de l'encaisse de la régie des droits de place à 534 Euros à compter du 1er Janvier 2002.

Adopté à l'unanimité des présents